**8389**

**PROJET DE LOI**

**autorisant le Gouvernement à financer l’acquisition et le soutien logistique du matériel roulant pour les besoins de l’Armée luxembourgeoise**

Le projet de loi a pour objet d’autoriser le Gouvernement à financer l’acquisition et le support logistique du matériel roulant pour les besoins de la Lëtzebuerger Arméi dans le cadre du bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance de combat de type médian, un objectif capacitaire proposé par l’OTAN en 2021 aux deux pays et formellement accepté par eux la même année. L’accord de coalition 2023-2028 confirme la création du bataillon binational qui représente une priorité politique et militaire dans le contexte plus large de l’effort de défense luxembourgeois.

Le matériel, dont la durée de vie est estimée à 30 ans, pourra être utilisé aussi pour les besoins nationaux de l’Armée.

Les dépenses prévues s’élèvent à 2 616 180 000 euros (TVA non comprise), dont 1 300 910 000 euros pour l’acquisition du matériel roulant, y compris ses sous-systèmes d’armes, de protection, de communication et fonctionnels, et 1 315 270 000 euros pour le soutien logistique du matériel roulant, y compris ses sous-systèmes d’armes, de protection, de communication et fonctionnels. Le montant global des dépenses inclut les mises à niveau des sous-systèmes et la maintenance contractuelle du matériel.